

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PARAPSYCHOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		12 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion									Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)																		
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)														AA	25 348	100,00 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)														AB		
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)														AC		
	4	Montant net des recettes														AD	25 348	100,00 %
	5	Produits financiers (4)														AE		
	6	Gains divers (5)														AF	292	1,15 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)														AG	25 640	101,15 %
D É P E N S E S  P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)														BA	35	0,14 %
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)														BB		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)														BC		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée														BD		
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale														JY	239	0,94 %
	13	Autres impôts														BS	382	1,51 %
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible														BV	678	2,67 %
	15	Loyer et charges locatives														BF	1 938	7,65 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)														BW	60	0,24 %
	17	Entretien et réparations															203	0,80 %
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)															177	0,70 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															240	0,95 %
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															3 637	14,35 %
	22	Primes d'assurances															166	0,65 %
	23	Frais de véhicules (12)															1 003	3,96 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...															40	0,16 %
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 304				BK	4 388	17,31 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	705		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	379						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès															74	0,29 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															1 528	6,03 %	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles														BY	79	0,31 %	
30	Autres frais divers de gestion															560	2,21 %	
31	Frais financiers (14)														BN	81	0,32 %	
32	Pertes diverses (15)														BP	9	0,04 %	
33	TOTAL (lignes 8 à 32)														BR	15 516	61,21 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PARAPSYCHOLOGUE**

N° SIRET

12 Adhérents

<b>DÉTERMINATION DU RÉSULTAT</b>	<b>4</b>	34	<b>Excédent (ligne 7 – ligne 33)</b>				CA	<b>10 124</b>	39,94 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	<b>312</b>	1,23 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	<b>10 436</b>	41,17 %	
		39	<b>Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)</b>				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	<b>67</b>	0,26 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		<b>250</b>	0,99 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	<b>317</b>	1,25 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	<b>10 119</b>	39,92 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
<b>5</b>	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	<b>2 179</b>		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	<b>735</b>		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
<b>6</b>	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
<b>7</b>	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				4 309		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	